

## *Pr. Pasuya Poiconu*

La population autochtone de Taiwan officiellement reconnue s'élève à 484 174 personnes (2007) [519 402 personnes en nov. 2011 (Conseil des Peuples Autochtones, Yuan Exécutif)], et représente 2,1% de la population totale. Treize peuples sont officiellement reconnus [quatorze depuis avril 2008]. Par ailleurs, au moins neuf groupes autochtones Ping-pu (« des plaines ou des basses terres», [qui, par conséquent, ont été en contact beaucoup plus tôt avec les colons chinois]) se voient refuser une reconnaissance officielle.<sup>1</sup> La plupart des peuples autochtones de Taiwan vivent dans les montagnes centrales, sur la côte est et dans le sud.

Les principaux défis qu'ont à relever les peuples autochtones à Taiwan demeurent la disparition rapide de leurs cultures et de leurs langues, un statut social peu élevé et peu d'influence dans les domaines politique et économique. Un certain nombre de lois nationales protègent leurs droits, notamment des articles additionnels dans la Constitution (2005) concernant la représentation des autochtones au Yuan législatif, la protection linguistique et culturelle et la participation politique, une Loi fondamentale des peuples autochtones (2005), une Loi sur l'éducation pour les peuples autochtones (2004), une Loi sur le statut d'autochtone (2001), une Règlementation concernant la reconnaissance des peuples autochtones (2002), et une Loi du nom, permettant aux autochtones d'enregistrer leur état civil en transcrivant leur nom d'origine en caractères chinois et d'y ajouter une transcription romanisée (2003). Malheureusement de graves divergences et contradictions dans la législation, s'ajoutant à une mise en application par trop limitée des lois qui garantissent les droits des peuples autochtones, ont entravé la progression vers l'autogouvernance



### **L'approbation du projet de loi sur l'autonomie autochtone**

Les délibérations et les négociations sur l'« autonomie autochtone » au sein de plusieurs services gouvernementaux ont constitué l'un des principaux dossiers de l'année qui vient de s'écouler. Après plusieurs modifications et amendements, le projet de loi sur

l'autonomie autochtone a été approuvée par le Yuan exécutif (il s'agit de la branche exécutive du gouvernement [central] de Taiwan) le 23 septembre 2010.<sup>2</sup>

La Loi d'autonomie autochtone détermine le cadre et la procédure pour l'établissement de régions autonomes pour les peuples autochtones. La Loi fixe le contenu et les limites de la responsabilité administrative autonome, les droits et les devoirs des résidents des régions autonomes, les lois administratives et les règlements, ainsi que la structure gouvernementale et l'établissement de bureaux. Elle détermine aussi les mécanismes de financement et elle définit et coordonne les relations entre les différents niveaux de gouvernement et ceux des régions autonomes autochtones.

Dans le discours public et durant les phases de délibérations, des points de vue opposés et des préoccupations dissonantes au sujet du projet de loi ont été énoncés par les autochtones. Beaucoup trouvèrent que compte tenu du nouveau dispositif des lois, des règlements et de la nouvelle structure administrative, les peuples autochtones dépenseraient leur apport en prise de décisions. Beaucoup encore soulignèrent la difficulté de sa mise en application et les problèmes posés par la délimitation effective des frontières juridictionnelles des régions autonomes. Une autre inquiétude concernait les sources de revenus financiers et l'imposition qui seraient très amoindries dans les régions autonomes. D'autres points de vue indiquèrent que l'autonomie autochtone se situait à un niveau trop bas de la hiérarchie gouvernementale. Enfin, d'autres soucis concernaient le manque de protection des droits des autochtones vivant en milieu urbain si la loi d'autonomie était votée.

Malgré l'expression de ces points de vue et de ces préoccupations, qui ont été pris en considération, le Conseil des Peuples Autochtones / Council of Indigenous Peoples (CIP) considère toujours que le projet de loi est le meilleur moyen pour avancer dans le climat politique actuel. Les responsables du CIP ont appelé les autochtones à soutenir le projet puisque qu'il est le résultat de processus de délibérations ayant bénéficié de l'apport de nombreux secteurs et des fruits des consultations publiques, étant donné aussi que des ajustements supplémentaires peuvent être effectués par la suite.<sup>3</sup>

## **Les élections dans les municipalités spéciales**

Un autre développement important fut l'élection en novembre des maires et conseillers des cinq municipalités spéciales. La création de nouvelles municipalités spéciales<sup>4</sup> a entraîné une modification des limites juridictionnelles non sans un lot de controverses. En raison de cette expansion, un certain nombre de bourgs ruraux ont été incorporés au sein des nouvelles entités métropolitaines, ce qui fut le cas pour cinq bourgs autochtones. Cette inclusion a déclenché des protestations de la part des organisations autochtones car elle réduit l'espace administratif politique qui appartenait précédemment aux communautés autochtones, ce qui diminue certains des pouvoirs d'autonomie autochtone.

Parmi les cinq municipalités spéciales, Taipei et Kaohsiung ont déjà leur propre service exécutif traitant des affaires autochtones. Les trois autres, Tainan, Taichung, et Xinbei, possèdent des services administratifs des affaires autochtones de rang inférieur, projetant et conduisant des programmes pour les autochtones qui se trouvent sous leur juridiction administrative. Les cinq bourgs autochtones qui ont été incorporés dans les cinq municipalités spéciales sont devenus des arrondissements de villes. Les responsables à la

tête de ces « arrondissements autochtones » seront nommés par le gouvernement et ne seront dès lors plus soumis au vote des électeurs autochtones.

Il pourrait y avoir des problèmes dans le futur à pourvoir ces postes, dus au nombre insuffisant de fonctionnaires possédant les qualifications requises.

Une autre source de souci est celle du déséquilibre dans l'attribution des ressources. Les bourgs autochtones sont situés dans des zones plus rurales, avec une population plus dispersée, et ils risquent de ne pas se voir attribuer la même quantité de ressources. Il leur sera par conséquent impossible de bénéficier des mêmes améliorations d'infrastructures que dans les arrondissements urbains de municipalités spéciales.

### **La question des Ping Pu reste sans solution**

Une question restée sans solution en 2010 fut la demande de reconnaissance officielle des peuples autochtones Ping Pu (des basses terres ou plaines).

Sans statut officiel de « peuples autochtones », leurs droits ne sont pas protégés et ils se trouvent exclus de presque tous les programmes gouvernementaux et de ceux du Conseil des Peuples Autochtones.

Alors qu'il existe une reconnaissance officielle et des programmes gouvernementaux pour les Chinois d'Outremer, les Hakkas, les Mongols et les Tibétains, et pour les 14 groupes autochtones dits des hautes terres, les peuples autochtones Ping Pu, eux, sont laissés de côté, sans statut administratif reconnu ni soutien gouvernemental.

Poursuivant leurs actions de protestations vigoureuses engagées en 2009, l'année qui vient de s'écouler a vu les activistes autochtones Ping Pu continuer leur « Campagne pour le rétablissement du statut d'autochtone ». Mais, tout comme dans le passé, le gouvernement de Taiwan a continué de rejeter leur requête et ne les reconnaît toujours pas comme peuples autochtones. Malgré de nombreuses années de lutte, les groupes Ping Pu restent face à une situation tragique de perte d'identité collective, tout en continuant de pâtir de discrimination sociale.

Les groupes Ping Pu ont intenté un procès contre le Conseil des Peuples Autochtones et le gouvernement de Taiwan qui en est pour l'instant au niveau de la cour locale mais qui pourrait plus tard être porté devant la Cour Suprême nationale. Ils soutiennent que l'exclusion de la part du gouvernement et la privation du statut d'autochtone aux groupes Ping Pu est discriminatoire et en violation avec la Constitution.

Parallèlement à ce défi légal au niveau intérieur, les groupes autochtones Ping Pu font avancer leur cause auprès des Nations Unies. Menés par l'organisation TARA-Ping Pu, en avril 2010, ils ont déposé une plainte de violation de droits devant le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH ) [de l'ONU], demandant que James Anaya, Rapporteur Spécial pour les droits des peuples autochtones, conduise une enquête.

### **Le gouvernement agit contre l'empiètement sur les terres des peuples autochtones**

L'appropriation et le détournement de terres autochtones fut à l'origine de nombreuses disputes au fil des ans. Un cas devenu célèbre fut celui d'une ferme dans la zone montagneuse du bourg de Tsoushi dans le comté de Hualien, dans l'est de Taiwan. Un consortium d'affaires, composé principalement de personnes de l'extérieur et non

autochtones, exerçait des activités dans cette zone (louée pour une mise en activité par des agences gouvernementales) et l'avait convertie en zone d'agriculture intensive de denrées agricoles. Ce qui conduisit dans les environs à de la déforestation, destruction de l'environnement et pollution des sources d'eau. Cette ferme était située sur le territoire traditionnel du peuple autochtone des Bunun qui demandait sa restitution à la communauté depuis plusieurs années. Les autorités décidèrent finalement d'agir, par une descente impliquant la police, le Ministère de l'Intérieur et le gouvernement municipal, en avril 2010.<sup>5</sup>

Lors de cette descente, de l'équipement fut confisqué, plusieurs constructions illégales furent démolies, et les terres rendues par la suite à la communauté Bunun. Cela a été une démonstration forte de la part des autorités mettant un frein aux constructions illégales et à l'exploitation des terres autochtones. Cette action fut louée par les groupes de défense des droits autochtones pour protéger leur terre ainsi que les ressources naturelles.

### **Efforts de relèvement en faveur des victimes de tempête tropicale**

Dans le centre et le sud de Taiwan, plusieurs projets majeurs ont aboutis en tant qu'efforts du gouvernement pour le rétablissement après la tempête tropicale Morakot. Un nombre de communautés autochtones dévastées ont été reconstruites. Celles-ci comprennent le village Jianan dans le comté de Taitung, le bourg Alishan dans le comté de Chiayi, et le village Majia dans le comté de Pingtung. Des familles autochtones qui ont été déplacées à la suite d'inondations ou d'éboulements de terrain ont pu s'installer dans des logements provisoires ou permanents. Certaines zones cependant ont souffert de retards en ce qui concerne les efforts de reconstruction. Certaines communautés autochtones comme celle de Laiji dans le comté de Chiayi, n'ont pas trouvé de consensus quant au lieu de reconstruction en raison des questions de sécurité soulevés par les bilans géotechniques. Il y eut d'autres problèmes et controverses causés par des retards dans les projets, par l'installation des familles déplacées et la délocalisation forcée d'autochtones, loin de l'emplacement ancien de leur communauté. Un nombre d'organisations autochtones ont manifesté contre le gouvernement et le Conseil des peuples autochtones (CPI) au sujet des problèmes causés par les réinstallations et les déplacements forcés.<sup>6</sup>

### **Manque persistant d'enseignants autochtones**

Sur le plan de l'éducation, les problèmes relatifs au manque d'enseignants autochtones qualifiés n'ont fait qu'empirer tout au long de l'année. Cette déficience a été particulièrement prononcée dans les écoles élémentaires et les collèges des bourgs autochtones. Certaines de ces écoles n'avaient aucun enseignant autochtone. Cela étant dû à un changement de direction dans les collèges, à la nouvelle loi de l'éducation du gouvernement, au taux de natalité en baisse et aux changements dans les programmes de formation des enseignants. Tous ces facteurs ont conduits à une baisse graduelle du nombre d'enseignants autochtones qualifiés. Sans voie d'issue en vue, la situation a commencé d'affecter négativement l'enseignement des langues et des cultures autochtones à de plus jeunes générations.

## Notes et références

<sup>1</sup> Les groupes officiellement reconnus sont : les Amis (aka Pangcah), Tayal, Paiwan, Bunun, Pinuyumayan (aka Puyuma ou Punuyumayan), Tsou, Rukai, Saisiyat, Tao (aka Yami), Thao, Kavalan, Truku et, depuis janvier 2007, les Sakizaya [auxquels il faut ajouter les Sediq depuis avril 2008]. Les neufs groupes Ping Pu non reconnus sont : les Ketagalan, Taokas, Pazeh, Kahabu, Papora, Babuza, Hoanya, Siraya et Makatao.

<sup>2</sup> Annonce de cette nouvelle officielle sur le site internet du Yuan Exécutif. : <http://www.ey.gov.tw>

<sup>3</sup> Comme référence sur l'annonce publique de l'autonomie par le Conseil des peuples autochtones, voir : <http://www.apc.gov.tw/portal/docDetail.html?CID=70BECE48437643C1&DID=3E651750B4006467A9CDA023F4DD1B78>

<sup>4</sup> Les cinq "municipalités spéciales" sont Taipei, Xinbei, Taichung, Tainan et Kaohsiung. Elles sont le résultat d'une réorganisation des zones urbaines découlant de la politique actuelle menée par le parti nationaliste KMT selon laquelle les centres urbains sont re - démarqués au détriment des comtés ruraux et placés sous le contrôle direct du gouvernement central. Xinbei (Nouvelle ville Taipei) correspondait auparavant au comté de Taipei. Les quatre autres municipalités spéciales ont gardé leur nom de ville d'origine.

<sup>5</sup> 18 personnes inculpées pour défrichage et déforestation illégaux dans le cas de la ferme Chingshui, *Liberty Times*, 25 Juin 2010. <http://www.libertytimes.com.tw/2010/new/jun/25/today-north1.htm>

<sup>6</sup> Sit-in de protestation des peuples autochtones sur le Boulevard Ketagalan : contre les délocalisations et divisions forcées, in *TTV informations*, 8 juin 2010.

***Le Professeur Pasuya Poiconu*** appartient au peuple Tsou, dans le centre de Taiwan. Il enseigne à l'Université nationale Chung Cheng et ses recherches se concentrent sur la littérature et la mythologie autochtones. Il a publié plusieurs ouvrages sur ces sujets. Il était au préalable directeur du Musée national de Taiwan de la Préhistoire et présentement est aussi membre du comité de l'entité gouvernementale chargée des examens des fonctionnaires. Cet article a été traduit par Jason Pan, écrivain et journaliste Ping Pu du groupe Pazeh de Taiwan.

Source : IWGIA, *The Indigenous World 2011*  
Traduction par Fiorella Allio  
membre du réseau des experts pour l'Asie du GITPA